

Mercredi 31 mars 1971

Désignation de la délégation suisse à la Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (2 - 15 mai 1971, à Prague).

- Département de l'économie publique. Proposition du 8 mars 1971 (annexe).
 Département politique. Rapport joint du 12 mars 1971 (adhésion, annexe).
 Département de l'intérieur. Rapport joint du 19 mars 1971 (adhésion).
 Département des finances et des douanes. Rapport joint du 15 mars 1971 (adhésion).

Vu la proposition du Département de l'économie publique et d'entente avec le Département politique, le Département de l'intérieur et le Département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, à Prague, du 2 au 15 mai 1971, est composée de:

MM. F. Walthard, secrétaire général du Département de l'économie publique,	chef de la délégation
L. Roches ^{*)} , chef de section Ia, Division du commerce du Département de l'économie publique	suppléant du chef de la délégation
R. Pedroli, directeur-suppléant du Service fédéral de la protection des eaux du Département de l'intérieur	membre de la délégation
Ch. Favre, adjoint scientifique à la Division de la science et de la recherche du Département de l'intérieur,	membre de la délégation
Ch. Rubin, adjoint à la Division des affaires juridiques du Département politique	membre de la délégation

- 2 -

M. G. Sallin, économiste à la Division
du commerce du Département de l'é-
conomie publique

secrétaire de la délégation

- *) M. L. Roches se trouvera déjà à Prague pour des négociations bilatérales. Il est prévu en qualité de suppléant au chef de la délégation pour le cas où M. F. Walthard serait empêché de rester à Prague pour toute la durée de la conférence.
2. Le chef de la délégation est autorisé à désigner des experts, en accord avec les autres membres du groupe de coordination nommé ci-devant, en vue d'une participation de durée limitée à la conférence.
 3. Les frais de voyage et de séjour des membres de la délégation et des experts qui sont fonctionnaires sont pris en charge par le service auquel ils appartiennent.
 4. L'indemnité pour frais de séjour des experts qui ne sont pas fonctionnaires est fixée à 100 francs par jour, et leurs honoraires à 100 francs par jour également. Ces dépenses, ainsi que les frais de voyage de ces experts, sont imputés au crédit spécial de négociation de la Division du commerce.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 6
- EDI 5
- FZD 13 (FV 9, FK 4)
- EVD 20 (GS 10, HA 10)

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Sallin

Distribué

Au Conseil fédéral

EE. 754.4. - Sn/bo
Désignation de la délégation
suisse à la Conférence sur
les problèmes relatifs à
l'environnement de la Com-
mission économique pour l'Eu-
rope des Nations Unies
(2 - 15 mai 1971, à Prague)

Depuis la création de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, en 1947, la Suisse participe activement à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires (Comités, Groupes de travail) en qualité de membre consultatif. Dans son Rapport à l'Assemblée fédérale sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, du 16 juin 1969, le Conseil fédéral a déclaré qu'il envisageait la possibilité d'une adhésion de notre pays à certaines institutions spécialisées de l'ONU, parmi lesquelles la CEE.

Dans cette perspective, des sondages sont en cours à Washington, Londres, Paris, Moscou, ainsi que dans d'autres capitales, afin d'examiner les réactions des pays membres de la Commission face à cette éventualité.

La particularité essentielle de la CEE tient au fait qu'elle constitue la seule organisation économique internationale regroupant l'ensemble des pays de l'Europe occidentale et de l'Europe de l'Est (à l'exception de la République démocratique allemande). En outre, les Etats-Unis sont membres de plein droit de la CEE.

Les tâches principales que la CEE aura à accomplir dans les années à venir ont pour objet le commerce Est-Ouest, les questions d'infrastructure économique (transports, énergie) et la protection de l'environnement. Dans ce dernier domaine, il faut cependant rele-

- 2 -

ver que la CEE s'occupe, depuis plusieurs années déjà, de questions relatives à la protection de l'eau et de l'air. Notre pays a d'ailleurs participé activement aux travaux de la Commission effectués à ce titre.

Lors de sa réunion commémorative de 1967, la Commission a estimé qu'il convenait d'entreprendre un effort concerté en vue d'examiner les conséquences préjudiciables pour l'environnement des progrès réalisés depuis la fin de la guerre dans l'exploitation des ressources économiques. Ce souci s'est concrétisé par l'organisation d'une "Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement" qui se tiendra du 2 au 15 mai 1971 à Prague et dans la région d'Ostrava, à l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque. Une visite dans la région de Katowice est également prévue à l'invitation du Gouvernement polonais. Cette conférence traitera, en particulier, des questions d'environnement découlant de l'expansion des activités productives et envisagera essentiellement leurs aspects socio-économiques. Les débats porteront sur les types de mesures à entreprendre, en tenant particulièrement compte de leurs implications économiques, sociales et institutionnelles. Au sein des Nations Unies, on considère que la Conférence de Prague fournira une utile contribution à la préparation de la "Conférence mondiale sur le milieu humain", convoquée par l'ONU pour 1972 à Stockholm.

L'approche adoptée par la CEE dans ce domaine présente une certaine similitude avec celle que l'OCDE a récemment choisie (cf. notre rapport sur la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE des 20, 21 et 23 mai 1970, dont vous avez pris note lors de votre séance du 12 août 1970). Elle se place cependant dans un contexte géographique, économique et politique différent.

Les considérations qui précèdent et la nécessité pour notre pays de témoigner activement son intérêt à l'égard des travaux de la CEE nous incitent à vous proposer de constituer une délégation suisse à cette Conférence. Cette délégation devrait comprendre des fonctionnaires ayant une connaissance des problèmes de l'environnement dans leurs aspects socio-économiques et une expérience des activités de ce type en cours à l'OCDE.

Il serait en outre souhaitable d'adjoindre à cette délégation, pour une durée limitée, deux à trois professeurs d'université en qualité d'experts pour certaines questions qui seront traitées à Prague.

Les questions d'environnement relevant de la compétence de plusieurs services de l'Administration fédérale, les frais de voyage et de séjour des membres de la délégation et des experts mentionnés ci-dessus, s'ils sont fonctionnaires, devraient être portés à la charge

./.

- 3 -

du service auquel ils appartiennent. Quant aux frais des experts non fonctionnaires, ils devraient être imputés au crédit spécial de négociation de la Division du commerce.

D'entente avec le Chef du Département fédéral de l'intérieur et les membres du Groupe de coordination - dont la création vous a été communiquée lors de votre séance du 25.1.71 - nous vous soumettons la

Proposition suivante :

1. La Délégation suisse à la Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, à Prague, du 2 au 15 mai 1971, est composée de :

M. F. Walthard Secrétaire général du DFEP	Chef de la délégation
M. L. Roches ^{*)} Chef de section Ia Division du commerce du DFEP	Suppléant du Chef de la délégation
M. R. Pedroli Directeur suppléant du Service fédéral de la protection des eaux du DFI	Membre de la délégation
M. Ch. Favre Adjoint scientifique à la Division de la science et de la recherche du DFI	Membre de la délégation
M. Ch. Rubin Adjoint à la Division des affaires juri- diques du DPF	Membre de la délégation
M. G. Sallin Economiste à la Division du commerce du DFEP	Secrétaire de la délégation

./.

*) M. L. Roches se trouvera déjà à Prague pour des négociations bilatérales. Il est prévu en qualité de suppléant au Chef de la délégation pour le cas où M. F. Walthard serait empêché de rester à Prague pour toute la durée de la Conférence.

2. Le Chef de la délégation est autorisé à désigner des experts, en accord avec les autres membres du Groupe de coordination nommé ci-dessus, en vue d'une participation de durée limitée à la Conférence.
3. Les frais de voyage et de séjour des membres de la délégation et des experts qui sont fonctionnaires sont pris en charge par le service auquel ils appartiennent.
4. L'indemnité pour frais de séjour des experts qui ne sont pas fonctionnaires est fixée à 100.-Frs par jour, et leurs honoraires à 100.- Frs par jour également. Ces dépenses, ainsi que les frais de voyage de ces experts, sont imputés au crédit spécial de négociation de la Division du commerce.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Distribution

Pour co-rapport :

- Département politique fédéral (1 ex.)
- Département fédéral de l'intérieur (1 ex.)

Extrait du procès-verbal:

- Secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique (10 ex.)
- Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique (10 ex.)
- Département politique fédéral (5 ex.)
- Département fédéral de l'intérieur (5 ex.)

o.713.83 - VE/hz

Berne, le 12 mars 1971.

Au Conseil fédéralR a p p o r t j o i n t

à la proposition du Département de l'économie publique
du 8 mars 1971

concernant la désignation de la délégation suisse
à la Conférence sur les problèmes relatifs à l'environnement
de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
(Prague, mai 1971)

Le Département politique fédéral se rallie à la proposition du Département fédéral de l'économie publique, au sujet de laquelle il avait été consulté au préalable et se félicite de l'étroite collaboration qui s'instaure dans ce domaine entre les différents départements compétents.

A cette occasion, il relève l'importance croissante que les problèmes relatifs à l'environnement ne cessent de prendre sur le plan international. Il rappelle le rôle qu'il a déjà été appelé à jouer de ce fait et devra de toute évidence continuer à jouer, tant sur le plan politique que sur celui du droit international, qui devra être encore développé voire souvent créé dans ce domaine nouveau.

Il est d'autant plus satisfait de pouvoir participer à la Conférence de Prague qu'elle marquera sans

- 2 -

doute une étape importante dans la préparation de la "Confé-
rence mondiale sur le milieu humain" convoquée par l'ONU pour
1972, à Stockholm.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL